

Alexis Corbière

Député de la Seine-Saint-Denis

Circonscription de Bagnolet – Montreuil

Licenciement d'un salarié de la SNEM :

Une décision incompréhensible, injuste et inquiétante.

Je viens d'apprendre par l'Union locale Solidaires de Montreuil qu'un salarié de la SNEM, en poste depuis dix-sept ans dans l'usine, venait d'être licencié. Cette décision, aussi injuste qu'incompréhensible, renforce les inquiétudes quant à la bonne gestion de l'entreprise.

Par ailleurs, certains faits conduisent à douter fortement des justifications à ce licenciement apportées par la direction de la SNEM. Je ne les détaillerai pas ici puisqu'elles relèvent pour partie de la vie privée et professionnelle du salarié mis en cause. Ces éléments ont conduit le salarié à saisir le conseil de prud'hommes pour faire valoir ses droits et exiger sa réintégration.

Ajoutée aux zones d'ombre qui persistent quant à l'impact de l'activité de cette usine sur la santé humaine et l'environnement, cette nouvelle polémique pose de nombreuses questions. Plusieurs parties prenantes à ce dossier craignent que la multiplication des sanctions individuelles prises ces dernières années et plus particulièrement depuis la médiatisation du dossier ne masquent en réalité la volonté de l'employeur d'échapper aux contraintes d'un plan social.

Les syndicats ont toute ma confiance pour faire la lumière sur ce licenciement ainsi que sur les pratiques managériales dans cette usine. Je n'accepterai pas que les salariés paient le prix d'une gestion hasardeuse et peu respectueuse tant des normes environnementales que sociales.

Aussi, j'adresse tout mon soutien au salarié licencié et demande immédiatement au dirigeant de l'entreprise de bien vouloir réexaminer sa décision. En cas de refus, le conseil des prud'hommes jugera de la légalité de ce licenciement et il reviendra alors à la direction de la SNEM d'en assumer les conséquences.